Recherches lexicales pour le Cercle Condorcet

PREAMBULE

Les éléments qui suivent sont extraits du *Dictionnaire de la langue française* de Littré, dont les volumes s'échelonnent de 1863 à 1872 (+ le Supplément de 1877) et de la dernière édition du *Grand Robert* en 6 volumes, parue en 2001.

J'ai tenté une contraction des articles qui nous intéressent, en conservant toutes les définitions, mais en évacuant les citations, tout en gardant les noms des auteurs cités, assez révélateurs de l'idéologie régnante. L'étymologie n'est certes pas, pour les six noms en question, l'information principale : la <u>date d'apparition</u> du sens est souvent plus importante que l'<u>origine</u> même du mot (qui n'a parfois plus aucun rapport avec les sens actuels).

Quant à savoir si le mot précède, accompagne ou suit la pensée, bien savant (ou philosophe) qui pourrait le dire! Chercher le mot juste, comme on dit, n'est-ce pas essayer de penser juste? Je veux bien qu'on s'intéresse principalement à l'idée, à la notion ou au concept, mais comment se passer du mot pour les cerner, les définir ? Le mot dévoile, traduit, exprime notre pensée : la trahit-il? Pour en être sûr, il faudrait savoir ce qu'est une pensée sans mot !... Il me semble que, même s'il y a d'autres langages que le verbal (le langage des gestes, des yeux, la mimique, les icônes et pictogrammes, le morse, voire le langage des fleurs...), nous n'avons rien de plus précis que les mots pour tout expliciter et réfléchir sur tout, y compris sur notre méfiance à l'égard... des mots. Ceux-ci sont peut-être très "imparfaits", mais par rapport à une "perfection" que rien ne nous permet d'atteindre! Cercle vicieux ou vertueux ? Là encore, c'est un débat où je ne me permettrai pas de trancher, espérant simplement que les pages qui suivent pourront vous servir de base, et toutes ces données lexicales fonctionner comme des aide-mémoire, des pensebêtes, des guide-ânes, des garde-fous, etc. Sans aucune prétention, bien sûr, à l'exhaustivité.

Jean-Paul Colin – novembre 2003

CITOYENNETÉ

LITTRE (Supplément de 1877) Néologisme. Qualité de citoyen : "Comme peuple, nous ne sommes pas préparés pour la citoyenneté américaine", E. Montégut, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1876.

GRAND ROBERT en 6 vol. (2001) (1783, de *citoyen*) **1.** Qualité de citoyen. *Acquérir la citoyenneté française*. - *Avoir la double*, *la triple citoyenneté* : être reconnu juridiquement comme citoyen de deux, trois pays. [cit. d'Hervé Bazin]. **2.** Esprit civique → civisme.

DIGNITÉ

LITTRÉ (1864) (du lat. dignitas; la forme originale est deintet (Chanson de Roland) : les autres ont été refaites sur le latin au XII° s.) \(\frac{1}{2} \). Fonction éminente dans l'État ou l'Église. La dignité épiscopale. [cit. de Corneille, Boileau, Bourdaloue, La Bruyère, Voltaire]. \(\daggerapsilon 2. \) En quelques églises, certains bénéfices auxquels est annexée quelque juridiction ecclésiastique, quelque prééminence ou quelque fonction particulière dans le chapitre, comme celle de prévôt, doyen, trésorier, archidiacre, ou dans le chœur, comme celle de chantre, etc. ◊ Personnes qui possèdent ces bénéfices : Il y a des cathédrales où toutes les dignités portent la robe rouge. § 3. Se dit des choses où l'on sent éminence et noblesse : Il comprit toute la dignité de son sujet. [cit. de Guez de Balzac, Corneille, Voltaire].

Sens analogue, en parlant des personnes : « Toute la dignité de l'homme est dans sa pensée ; mais qu'est-ce que cette pensée ? qu'elle est sotte ! » Pascal. [+ cit. de Massillon]. ◊ 4. Respect qu'on se doit à soimême : Compromettre sa dignité. Il a perdu toute dignité. \$\delta\$ 5. Gravité dans les manières : Ses manières sont pleines de dignité. Parler, agir avec dignité. Son port avait de la dignité. [cit. de La Bruyère, Fontenelle, Delille]. 6. Affectation d'importance, de grandeur : Son air de dignité fait rire. \$ 7. (terme d'astrologie) Situation d'une planète dans le signe où elle a le plus d'influence.

GRAND ROBERT en 6 vol. (1155 ; lat. *dignitas*, de *dignus*, digne) **I.** (qualifié ou avec un art. indéf. : *une*, *des dignités*). Fonction, titre ou charge qui donne à qqn un rang éminent. *Les plus hautes dignités. La dignité souveraine. La dignité de comte, d'évêque, etc. Être élevé à la dignité de...* [suivent quelques dizaines de noms de dignités, de *bâtonnat* à *voïvodat*!] **Relig.** Bénéfice auquel est ou était attachée une fonction, une juridiction (ex. de Molière et J. Romains).

II. (La dignité). \$\dightarrow\$ 1. Respect que mérite (une catégorie d'êtres, de personnes). La dignité de l'homme comparé aux autres êtres. Dignité de la personne humaine ou dignité humaine : principe selon lequel un être humain ne doit jamais être traité comme un moyen, mais comme une fin en soi. Sermon sur l'éminente dignité des pauvres, de Bossuet. [cit. de Pascal, Proudhon, St-Exupéry, Camus].

Par ext. La dignité de qqch., sa valeur en soi, son intérêt. Dignité d'une pensée, d'une action, d'une fonction. Rendre la dignité à qqch. → relever. [cit. de Corneille et J. Romains]

1. Respect de soi → amour-propre, fierté, honneur. Avoir de la dignité, le sentiment de sa dignité. Manquer de dignité. Allure, comportement qui traduit ce sentiment. La dignité du vieillard. Avoir une attitude, une conduite pleine de dignité. Un air de dignité hautaine, se draper dans sa dignité, avoir des manières orgueilleuses et affectées. Avoir perdu toute dignité, etc. [cit. de Rousseau, Fustel de Coulanges, Zola, Loti].

ÉGALITÉ

LITTRÉ (1864) (étym. : voir GRobert) \$\dip\$ 1. Qualité de ce qui est égal : Égalité de deux lignes, de deux angles. Égalité d'âge, de mérite. [cit. de Corneille, Molière, La Bruyère, Raynal]. À égalité, si les choses dont on parle sont égales : À égalité de prix, je préfère cette étoffe-ci. À égalité de mérite. \$\displaims\$ 2. (absolument). État de conditions égales : L'égalité entre frères n'existait pas quand l'aîné avait toute la fortune. L'amitié demande l'égalité. [cit. de Corneille, Rotrou, Voltaire]. \(\psi \) L'égalité devant la loi, condition d'après laquelle tous les citoyens sont sujets de la loi, sans exception ni privilège. Organisation sociale dans laquelle tous les privilèges de classes sont détruits. Liberté, égalité, fraternité, devise politique : « Mais il parle d'égalité, / De mes parchemins il se raille » (Béranger). ◊ 3. Uniformité : L'égalité du mouvement. L'égalité du pouls, de la respiration.

4. Égalité d'humeur, ou simpl. Égalité, modération que ne trouble aucune impatience [cit. de Rotrou, Boileau, La Chaussée, Condorcet]. \$\displays \bf{5}\$. Superficie plane et unie : L'égalité du sol. \$\displays \bf{6}\$. (terme d'algèbre). Synonyme assez peu usité d'équation. [cit. de Malebranche]. \display (terme d'astronomie). Cercle d'égalité, cercle dont le centre était celui des mouvements réguliers (On disait jadis équant). ◊ 7. Jeu qui se joue avec trois dés et un tableau divisé en six cases. 8. Mettre en égalité, mettre sur le même pied, ne pas faire de différence. [cit. de Rousseau]. \diamond 9. (terme de turf). Un cheval est coté égalité, quand ses adversaires n'osent pas engager contre lui une somme supérieure à celle qui est pariée par ses partisans.

GRAND ROBERT en 6 vol. (av. 1450 ; var. *équalité*, 1549 ; nombr. var. en anc. fr. ; < lat. *æqualitas*, de *æqualis*, égal)

- $\mathbf{A} \diamond \mathbf{1}$. Qualité de ce qui est égal [sens stricts en géométrie et mathématiques]. Philos. Égalité logique, le fait pour des propositions, des classes, des concepts, de s'impliquer mutuellement ou d'avoir la même extension. Mots qui marquent un rapport d'égalité: \rightarrow aussi, autant, comme, même ; équi-, iso-. Égalité dans un partage, égalité de prix, arriver, être à égalité.
- ♦ 2. (1647). Le fait pour les humains d'être égaux devant la loi, de jouir des mêmes droits. Concept, idéal, principe d'égalité. "L'Égalité ou la mort", devise des Égaux, partisans de Babeuf. Liberté, égalité, fraternité, devise de la Rép. Française. Être sur un pied d'égalité avec qqn. [cit. de Niv. de la Chaussée, Vauvenargues, Montesquieu, Voltaire, Rousseau].
- (Qualifié par un compl. De nom ou un adj.) L'égalité des droits, des chances, des conditions. Égalité devant la loi [juridique], égalité civile [au regard de la loi civile, pénale et administrative], politique [au regard de la loi politique: droits du citoyen dans le gouvernement de l'État]. Égalité naturelle ou égalité matérielle, réelle. [cit. Rivarol, Charles Gide, Maurois]
- NB. Pendant la Révol. de 1789, carte remplaçant le valet.
- **B** \diamond **1.** Qualité de ce qui est constant, régulier \rightarrow continuité, régularité, uniformité. *L'égalité* d'un mouvement, du pouls, de la respiration. Égalité d'âme \rightarrow sérénité. [cit. de Boileau, Condorcet].
- ♦ 2. Rare. Qualité d'un terrain plat, uni.

JUSTICE

LITTRÉ (étym. Voir Grand Robert) (1867) \$\dip 1\$. Règle de ce qui est conforme au droit de chacun ; volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient. [cit. de commutative, celle qui regarde le commerce, les ventes, etc. et qui dans l'échange d'une laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines. ◊ Chevaliers de justice, chevaliers de Malte qui appartenaient à la première des cinq classes de l'ordre (Dictionnaire de Trévoux). \(\delta\) (terme de théologie). La justification que Dieu met dans l'âme par sa grâce : Persévérer dans la justice. [cit. de Pascal et Bossuet]. ◊ Première innocence de l'homme avant son péché : Adam perdit sa justice originelle par son péché. § 3. Dans le style de l'Écriture, observation exacte des devoirs de la religion : Marcher dans les voies de la justice. Des œuvres de justice et de charité. [cit. de Massillon]. \$\diamond\$ 4. La Justice (avec un J majuscule), divinité [cit. de Boileau]. \$\displaystyle 5. (au plur.) Justices, actes de justice [cit. de Sévigné et Massillon].

Les justices du ciel ou de Dieu, les punitions qu'il inflige. [cit. de Chateaubriand et Lamartine].

6. Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir; l'exercice de ce pouvoir: La justice humaine [plus. cit. de Bossuet]. ♦ Rendre la justice, exercer le pouvoir judiciaire. [cit. de Bossuet et Voltaire]. Avoir justice d'un juge, obtenir qu'il s'occupe de l'affaire, qu'il la juge.

Déni de justice, le refus qu'un juge fait de juger \(\) Il n'v a pas de justice en ce pays ; n'v a-t-il donc plus de justice ? se dit fig. et fam. pour se plaindre des injustices qu'on éprouve. § 7. Action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir sa plainte, etc. : Obtenir justice. Soyez certain que justice vous sera faite. [cit. de Corneille et Bossuet].

Demander justice, réclamer devant qui de droit réparation d'un tort.

Rendre justice, redresser un tort [cit. de Bossuet].

Faire justice, prononcer un juste arrêt [cit. de Fénelon]. \$\diamoldar{Fig. Faire justice de quelqu'un, punir,} châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite [cit. de Corneille, Bossuet, Raynal]. \$\delta\$ Fig. Faire justice de quelque chose, infliger à quelque chose un juste blâme, une réprobation : L'opinion publique a fait (bonne) justice de ces impostures.

Faire justice à quelqu'un, examiner sa cause, prononcer en sa faveur un arrêt [cit. de Corneille]. \$\diamonds\$ Faire justice au mérite, le reconnaître [cit. de Fléchier].

Se faire justice à soi-même, se venger soi-même, se payer par ses mains, etc., sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice [cit. de Corneille, Molière, Hamilton].

Se faire justice, se condamner quand on a tort [cit. de Corneille, Sévigné, Racine, Fénelon].

8. Action d'accorder à une personne ce qu'elle demande et qu'il est juste qu'elle obtienne [cit. de La Bruyère].

Rendre justice à quelqu'un, lui rendre la justice qui lui est due ; reconnaître en lui ce qui est bon [cit. de Retz, Molière, Racine, Hamilton, Voltaire]. ◊ On dit aussi rendre justice au mérite, au courage, etc. de quelqu'un. \(\rightarrow \text{Rendre justice à signifie aussi être équitable pour [cit. de Pascal]. \(\rightarrow \text{Se} \) rendre justice à soi-même, apprécier ce qu'on vaut ou confesser ses torts [cit. de Corneille, Racine, Hamilton]. \(\Phi \) Faire justice, reconnaître le mérite, les bonnes qualités [plus. cit. de Sévigné]. 9. Bon droit, raison : Il comptait sur la justice de sa cause [cit. de Guez de Balzac et Molière]. ◊ Pris sans article, justice s'emploie pour raison, convenance : On le nomma à un poste plus élevé, c'était justice. § Sans justice, sans raison [cit. de Voltaire et Lemercier]. § Avec justice, avec raison, avec droit [cit. de Corneille, Racine, Voltaire]. \$\delta\$ En bonne justice, selon ce qui est de droit [cit. Sévigné].

De toute justice, selon toute justice, même sens [cit. de La Fontaine]. \$\displant 10. Juridiction considérée quant aux personnes chargées de rendre la justice; les tribunaux, les officiers et magistrats: Un repris de justice. Les gens de justice. Un homme de justice [cit. de Loisel, Perrot, Molière, Pascal, Sévigné, Bossuet, Fléchier, Boileau, Regnard, Lesage, Voltaire].

Gens de justice, se dit quelquefois des officiers inférieurs de la justice. § Fam. Se brouiller avec la justice, s'exposer aux poursuites des magistrats pour quelque méfait. On dit dans un sens analogue : Ce qu'il a fait pourrait le brouiller avec la justice [cit. de Molière]. \(\) (terme de marine) **Barre de justice**, barre de fer employée pour infliger la peine des fers à bord. Pavillon de justice, pavillon rouge qu'on arbore en tirant un coup de canon lorsqu'on inflige une peine afflictive. \$\diamsupersquare\$ 11. Juridiction considérée quant à la nature des causes : Justice civile, criminelle [cit. de d'Alembert]. \(\rightarrow \) Justice de paix, fonction de juge de paix ; le lieu où le juge de paix se tient ; se rendre à la justice de paix. \$\displant 12. La Justice (avec un J majuscule), le ministère chargé des sceaux en France : Employé à la seigneurs, dite aussi justice subalterne, par opposition à la justice exercée au nom du roi, qu'on appelait justice royale. On disait de même : La justice de ce seigneur, de cette terre s'étend sur tant de paroisses. \(\rightarrow \) Justice réglée, tribunal qui avait droit de contraindre. \(\rightarrow \) Par ext., on appelait aussi justice les fourches patibulaires [cit. de La Bruyère]. \(\rightarrow II s'est dit pour \) exécution [cit. de Molière]. \(\phi\) (au plur.) Les Justices, les juridictions seigneuriales [cit. de Sévigné, St Simon, Montesquieu, Voltaire].

Les justices seigneuriales étaient de trois sortes : la haute, la moyenne et la basse. La haute justice est celle d'un seigneur qui a le pouvoir de faire condamner à une peine capitale, et de juger de toutes causes civiles et criminelles, excepté des cas royaux. La moyenne justice a le droit de juger des actions de tutelle et injures dont l'amende ne peut excéder 60 sous. La basse justice connaît des droits dus au seigneur, du dégât des bêtes et injures dont l'amende ne peut excéder 7 sous 6 deniers, et on l'appelle autrement justice foncière.

Fig. Les hautes justices du ciel, les fléaux que le ciel envoie [cit. de Chateaubriand]. \(\rightarrow \) Justice manuelle, droit que le seigneur avait de saisir les meubles de ceux qui lui devaient des arrérages de rente. \$\displanture 14. s. m. Le justice, haut magistrat espagnol [cit. de St Simon].

GRAND ROBERT en 6 vol. (2001) (1080, Chanson de Roland; *justise* vers 1050; < lat. justitia, de justus). A \$\diamsilon\$ 1. Caractère d'une personne qui possède un jugement moral et une intention d'équité, juste appréciation, reconnaissance et respect des droits et du mérite de chacun. La justice de qqn. Agir avec justice. La justice de Dieu. La justice céleste, divine, providentielle. [cit. de Bossuet, La Rochefoucauld, Sade, Proudhon, J. Renard, R. Rolland, Duhamell. (1546). Relig. Observation exacte des devoirs de la religion. Marcher dans les voies de la justice. 2. Principe moral de conformité au droit, positif ou naturel. Concept, amour, culte de la justice. Se battre pour la justice, faire régner la justice, etc. [cit. de Montaigne, Pascal, Lesage, Montesquieu, Rousseau, Joubert, Chateaubriand, Michelet, Bergson]. Agir selon ou contre la justice, avoir la justice pour soi. Avec justice, en bonne justice, c'est justice, il n'y a pas de justice, etc. (Qualifié). La justice sociale, fiscale, immanente, distributive, etc. [cit. d'Alain]. \diamond 3. (vieilli). Caractère juste, équitable, de qqch. \diamond 4. Pouvoir de faire régner le droit (et spéc. le droit positif) ; exercice de ce pouvoir (souvent qualifié par adj. ou compl.) Justice humaine, divine. Exercer la justice avec rigueur, fermeté. Justice boiteuse, équitable, douce, sévère. Vendre, acheter la justice. [cit. de Bossuet, Balzac, Nerval, Bernanos]. Loc. ...de justice : utilisé par la justice pour punir, réprimer. Barre, bois, maison de justice. Loc. Justice sommaire, expéditive : action répressive, policière, au mépris des règles de la justice. Administrer, exercer, rendre la justice. Relever de la justice de tel ou tel pays. Déni de justice. Cour, Haute cour de justice. Frais de justice. [cit. de La Bruyère, Zola]. Droit ancien : Justice déléguée (par le Roi aux magistrats), justice retenue (retirée par le Roi aux juges normalement compétents). Justice seigneuriale, haute et basse justice, lit de justice. [cit. Dumas père]. \$\displaystyle 5. Reconnaissance du droit, du bon droit. Attendre, espérer, demander, obtenir justice. Faire justice a) Vx. Faire justice de qqn, le punir, le châtier. Faire justice de qqch., réfuter, nier. Se faire, se rendre justice (vieilli), se juger soi-même équitablement ou (aussi moderne) se tuer pour se punir d'un crime, d'une mauvaise action [cit. Corneille et Balzac]. b) faire justice ou rendre justice à qqn, lui reconnaître son droit, lui accorder ce qui est juste, réparer des torts ; reconnaître ses mérites, le justifier, lui rendre hommage, etc. [cit. de Barthou, A. France, Mauriac, M. du Gard, Corneille, Lautréamont, Montherlant].

B ♦ 1. (XII° s.; basse, haute justice, 1283). Organisation du pouvoir judiciaire; ensemble des organes chargés d'administrer la justice, conformément au droit positif. Les formes, le cérémonial, l'appui, l'aide de la justice. Exercer un droit en justice, recourir à la justice, être appelé devant la justice. Témoigner en justice. Outrage à la justice. Se brouiller, être brouillé avec la justice. Décisions de la justice. Palais de justice. Ministère de la justice, etc. [cit. de Villon, Molière, Balzac, Michelet, L. Michel, Mauriac].

(1690) ... de justice: qui appartient à la justice. Gens de justice. Officiers de justice. Auxiliaires de la justice. Repris de justice. ◊ 2. Police judiciaire. Être recherché par la justice. ◊ 3. (vers 1283). (qualifié). Ensemble des juridictions de même ordre, de même classe. Justice administrative (trib. Administr., Conseil d'État). Justice civile, commerciale, prudhomale, militaire. Justice pénale, politique, internationale. Justice républicaine, révolutionnaire, capitaliste, bourgeoise. Justice seigneuriale, féodale. Justice séculière, temporelle, ecclésiastique. Justice de paix, le tribunal du juge de paix. [cit. Balzac]. ◊ 4. La Justice : l'Administration centrale, le Ministère de la Justice. Le portefeuille de la Justice.

C (1555, Ronsard). La Justice (A ou B), personnifiée par une femme aux yeux bandés portant une balance et un glaive. Le bandeau, la balance, le glaive, le bras de la Justice. Être raide ou lent comme la justice. Prov. La justice arrive d'un pied boiteux (Horace, Odes), elle arrive avec lenteur, parfois à contretemps.

LIBERTÉ(S)

LITTRÉ (1867) ♦ 1. Condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître : Dans l'Antiquité, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient leur liberté et devenaient esclaves. L'Angleterre et la France ont donné la liberté aux nègres esclaves [cit. de Raynal]. ◊ 2. Se dit par opposition à captivité : Il était prisonnier de guerre ; on l'a laissé en liberté sur parole [cit. de Fléchier]. Liberté provisoire, sous caution, droit accordé au prévenu d'obtenir son élargissement, à la charge par lui de fournir des garanties qu'il ne cherchera pas à fuir. On emploie aussi **liberté** en parlant des animaux : Donner la liberté à un oiseau [cit. de Buffon]. ◊ (en termes de chimie et fig.) Mettre un corps en liberté, le dégager d'une combinaison dans laquelle il était comme captif. \(\delta \) 3. Il se dit par opposition \(\delta \) clôture dans un établissement, un couvent, etc. [2 cit. de Bossuet]. 4. (terme de droit naturel) Liberté naturelle, pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés comme il lui convient. § 5. (terme de droit politique) Liberté politique ou simpl. liberté, jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen; condition d'un État où le pouvoir exécutif est soumis au contrôle, direct ou indirect, des citoyens, par opposition aux États où le pouvoir est absolu ou despotique [cit. de Corneille, Bossuet, Montesquieu, Voltaire, Mirabeau]; on dit dans le même sens : liberté publique. [cit. de Villemain]. \Diamond Vive la liberté! cri politique poussé par ceux qui défendent leurs droits contre le pouvoir absolu et aussi l'indépendance nationale contre un envahisseur [cit. de E. Lebrun et Masson] ; en ce sens, il se dit souvent au plur. [cit. de Corneille]. \(\Delta \) Libert\(\text{civile} \), pouvoir de faire tout ce qui n'est pas interdit par les lois ; se dit aussi, et plus usuellement, de l'affranchissement, pour les individus, des lois et coutumes oppressives relatives à la vie civile [cit. de Montesquieu]. ◊ Liberté de conscience, droit d'adopter les opinions religieuses que l'on croit vraies, sans tomber sous le coup d'aucune loi pénale [cit. de Guez de Balzac, Sévigné, Fontenelle, Voltaire]. \(\rightarrow Libert\(\text{des cultes}, \) droit que les sectateurs des diverses religions ont d'exercer leur culte et d'enseigner leur doctrine.

Liberté de penser, droit de manifester sa pensée sans contrainte ; signifie aussi manière téméraire de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement. Ce sens vieillit. \(\) Libert\(\) d'\(\) droit de manifester sa pens\(\) pens\(\) e par \(\) \(\) crite et par l'impression.

Liberté de la presse, droit de manifester sa pensée par la voie de l'impression, et surtout par les journaux. [cit. de Voltaire et d'Alembert]. \(\Delta \) Libert\(\hat{e} \) individuelle, droit que chaque citoyen a de n'être privé de la liberté de sa personne que dans les cas prévus et selon les formes déterminées par la loi.

Liberté du commerce, faculté qu'ont les commerçants d'acheter et de vendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des droits ou à des prohibitions [cit. de Fénelon].

Liberté des mers, droit que toutes les nations ont de naviguer librement sur les mers [cit. de Fléchier].

Liberté de cour, état des marchands affranchis de la juridiction ordinaire des lieux où ils font leur négoce et pouvant porter les affaires qui les concernent devant un juge de leur nation.

6. Nom, chez les Romains, d'une divinité qui était représentée tenant un sceptre d'une main, et de l'autre une pique surmontée d'un bonnet (en ce sens on met une majuscule à Liberté) : La Liberté avait un temple sur le mont Aventin.

Chez les modernes, personnification de la liberté [cit. de Voltaire, Chénier, Béranger, Barbier, Hugo].

Pendant la Révolution, statue de la Liberté qu'on avait substituée sur les places à celles des rois, et femme qui, dans les fêtes révolutionnaires, représentait la Liberté [cit. de Béranger]. Vune liberté, une statue, une image, un tableau de la Liberté. V 7. (au plur.) Immunités, franchises : Les libertés des communes. \(\rightarrow Libertés de l'Église gallicane\), usage dans lequel les catholiques de France sont de suivre la discipline établie par les canons des cinq ou six premiers siècles de l'Église, préférablement à celle qui a été introduite postérieurement, en vertu des vraies ou des fausses décrétales des papes, par lesquelles leur autorité sur les Églises d'Occident était poussée beaucoup plus loin que dans les siècles précédents (Bergier, Théologie). [cit. de Bossuet et Voltaire]. \$\displays\$ 8. (terme de théologie) Liberté de l'Évangile, affranchissement du joug des cérémonies et des autres pratiques de la loi de Moïse.

9. Pouvoir d'agir ou de n'agir pas [cit. de Corneille, Pascal, Bossuet, Fléchier, Voltaire]. \$\displant 10. (terme de philosophie) [cit. de Pascal, Bossuet, Voltaire]. Libre arbitre, faculté qu'a l'homme de se de se décider comme il lui convient. \(\rightarrow Libert\(\text{e} \) d'indiff\(\text{erence}, \) facult\(\text{attribu\(\text{e}e \) a l'homme par certains philosophes de se décider, indépendamment de tout motif de décision [cit. de Bonnet]. \(\rightarrow \) (terme de dogmatique) Liberté de contrariété, la liberté de choisir entre le bien et le mal. Liberté de contradiction, liberté de faire ou de ne pas faire une chose déterminée. Liberté prochaine, pouvoir d'exécuter une chose sur-le-champ. Liberté éloignée, celle qui est gênée par des obstacles. Liberté de la justice, la justification que Jésus a procurée aux hommes par sa mort. ♦ 11. État d'une personne qui n'a aucun assujettissement, qui garde son indépendance : Il ne s'est jamais marié, et il a voulu garder sa liberté. S'il avait gardé cette place, il aurait fallu qu'il sacrifiât sa liberté. [cit. de Boileau et La Bruyère]. \$\displays 12. \text{ État d'un cœur libre, exempt de} passion [cit. de Molière et Chénier]. \$\displays 13. Absence de contrainte : Les règles de l'étiquette nuisent à la liberté de la conversation. On jouit à la campagne de plus de liberté qu'à la ville. [cit. de Corneille, Racine, Fénelon]. \(\) Liberté d'esprit, état d'une personne qu'aucune préoccupation n'assiège [cit. de Mlle de Scudéry, Fénelon, Mme de Genlis] ; on dit de même : avoir l'esprit en liberté (Sévigné).

15. Liberté de langage ou simpl liberté, hardiesse à dire ce qu'on pense : Il a parlé au prince avec une grande liberté [cit. de Bossuet et Racine]. ◊ Donner liberté à sa plume, écrire sans réticence ce qu'on pense [cit. de Sévigné]. \displacetiq 16. Manière d'agir familière, on dans laquelle on ne se contraint pas : Agir avec une honnête liberté [cit. de Pascal, Sévigné, Fléchier, Fénelon] ; il se dit dans ce sens très souvent au pluriel [cit. de Molière, Bourdaloue, Racine, Fénelon, La Bruyère, Mme de Caylus, Montesquieu, Buffon].

Prendre des libertés avec une femme, se permettre des paroles ou des actions entreprenantes.

Dans la conversation, on dit souvent par politesse : J'ai pris, je prends, je prendrai la liberté de faire telle chose, pour dire : j'ai fait, je fais, je ferai telle chose. O Demander la liberté, demander la permission. Liberté grande, se dit, par plaisanterie, de quelque acte, de quelque parole trop peu réservée ou respectueuse [cit. de Hamilton]. \$\dagger\$ 17. Permission, cong\(\xi\), licence [cit. de Pascal, S\(\xi\)vign\(\xi\), Bossuet]. \$\dagger\$ 18. Libert\(\xi\) se dit quelquefois pour licence poétique [cit. de Voltaire]. \$\displays 19. Aisance dans les mouvements et les opérations : Une douleur de rhumatisme lui ôte la liberté de ses membres. Il fait tout avec beaucoup de liberté et de grâce [cit. de La Bruyère et Buffon]. ◊ (terme de beaux-arts) Liberté de pinceau, de crayon, de burin, facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments.

20. Se dit aussi de l'aisance avec laquelle se meuvent les choses inanimées [sic] : Ce ressort n'a pas assez de liberté.

21. Liberté de ventre, facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions.

22. (terme de manège) Liberté de langue, espèce d'arcade pratiquée dans le canon du mors à l'effet de loger la langue du cheval. ◊ 23. En liberté, loc. adv. Sans gêne, sans obstacle : agir en liberté, en pleine liberté [cit. de Corneille, Pascal, Racine, Voltaire]. \(\display\) (terme de manège) Sauteur en liberté, cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier à se tenir ferme en selle. ◊ 24. Filet qui sert à élever et à baisser les brins de cannes dont on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière. \(\rightarrow \) Proverbe : Liberté et pain cuit, c'est-à-dire on est heureux lorsqu'on a l'indépendance et une existence assurée.

GRAND ROBERT en 6 vol. (le premier sens est "libre arbitre", vers 1190, sous la forme *liureteit* [sic]; le pluriel apparaît dès 1266, au sens de "franchises accordées à une ville")

N.B. "Liberté: c'est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens; qui chantent plus qu'ils ne parlent; qui demandent plus qu'ils ne répondent; de ces mots qui ont fait tous les métiers, et desquels la mémoire est barbouillée de théologie, de Métaphysique, de Morale et de Politique; mots très bons pour la controverse, la dialectique, l'éloquence; aussi propres aux analyses illusoires et aux subtilités infinies qu'aux fins de phrase qui déchaînent le tonnerre.

Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel* (1933); [j'ajouterai, quant à moi, J-P.C. : "Bon courage, chers concitoyens!"]

N.B; ne sont pris en compte ci-après que les emplois de <u>libertés</u> au pluriel :

- ♦ 1. Class. Parole, expression libre (chez Racine).
- 1. Libertés publiques, en droit, l'ensemble des libertés reconnues à l'individu (libertés individuelles) et aux groupes sociaux, et spéc... (René Capitant), celles qui permettent au citoyen d'exercer une action dans la société (liberté d'opinion, de presse, de réunion, d'association). Libertés de l'imprimerie, de la librairie, de l'affichage, du colportage. Libertés dans le domaine économique. Doctrine favorables aux libertés. [cf., pour info, la définition Robert du libéralisme: Doctrine selon laquelle la liberté économique, le libre jeu des "lois naturelles" (libre concurrence, liberté d'entreprise, libre circulation) ne doivent pas être entravés par une intervention autoritaire]. Libertés des communes, des villes; libertés locales. Libertés de l'Église gallicane.

SOLIDARITÉ

LITTRÉ (1872) \$\delta\$ (terme de jurisprudence) Engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour tous. : « La solidarité ne se présume point ; il faut qu'elle soit expressément stipulée » Code civil, art. 1202. Il se dit aussi en parlant de plusieurs créanciers dont chacun a le droit de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû. \$\delta\$ Dans le langage ordinaire, responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes : La solidarité qui nous lie. \$\delta\$(terme de physiologie) Solidarité organique, relation nécessaire d'un acte de l'économie avec tel ou tel autre acte différent, ou s'accomplissant dans une région éloignée de celle où a lieu le premier.

GRAND ROBERT en 6 vol. (1693 ; de *solidaire*, qui date de 1462).

♦ 1. Droit. a) État des débiteurs, des créanciers solidaires. (On a dit solidité en ce sens). b) (1804, Code civil). Caractère solidaire d'une obligation. Solidarité active, le tout est dû à chacun des créanciers. Solidarité passive, le tout est dû par chacun des débiteurs. Solidarité conventionnelle. ♦ 2. (courant) Le fait d'être solidaire; relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour un élément du groupe, l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance. Solidarité de deux ou plusieurs personnes, avec qqn. Solidarité de classe, sociale, professionnelle. Par solidarité ministérielle. Solidarité entre gens du milieu, internationale. Organisation de solidarité. Liens, sentiment de solidarité. Politique, impôt de solidarité. Contrat emploi solidarité. Rare. Ensemble de personnes solidaires. Une nation est une grande solidarité. ♦ 3. (choses). Le fait d'être solidaire. Solidarité de deux phénomènes.

© Cercle Condorcet de Besançon – JP. Colin, novembre 2003.